

COMMUNE DE FROENINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Sous la présidence de Georges HEIM, Maire

Présents : Mathieu ABEGG, Sandra BESSAGUET, Vivian BAUER, Michel HARTMANN, Jean-Claude KLEIN, Déborah MARTINS, Yves SCHUELLER, Sonia WERTH et Frédéric ZIMMERMANN

Absent excusé et non représenté :

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Georges CLAERR à Déborah MARTINS
Marie DORI à Sonia WERTH
Franck ROMANN à Georges HEIM

Le conseil municipal désigne Déborah MARTINS, secrétaire de séance, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023
2. - Finances
- 3.- Urbanisme
- 4.- ONF
- 5.- Chasse
- 6.- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024 – 2027 du centre de gestion du Haut-Rhin
- 7.- Recensement
- 8.- Divers

Le maire ouvre la séance à 19 heures



POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2023 n'appelle pas de remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – FINANCES**➤ DECISION MODIFICATIVE**

Déborah MARTINS informe le conseil municipal qu'à la suite de l'approbation du budget 2023, il est nécessaire de procéder à une modification d'écriture. En effet, une erreur d'imputation a été constatée.

De ce fait, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

| | | |
|---------------------------|----------|------------------|
| Recettes d'investissement | 040 2111 | - 300 000 Euros |
| Recettes d'investissement | 024 | + 300 000 Euros. |

Délibération prise à l'unanimité des membres.

POINT 3 – URBANISME**➤ DECLARATION DE TRAVAUX**

- M DORI Eric : réfection de la peinture, 2, rue des Acacias
- M CLARISSAC -Mme GSTALTER : extension attenante à la maison, 4 route d'Illfurth
- FRANCE RENOV : panneaux photovoltaïques, 8 rue des Juifs
- SOVIA : division foncière, rue Principale
- M SCHULTZ Jean : mise en place d'une clôture, rue de la Synagogue
- M DONISCHAL Jean-Claude : réfection de la toiture, 14 rue du Vignoble

➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- Consort PAPON à M KIEFFER Mathia et Mme BORBOTTI Justine, maison 12A rue de la Synagogue
- M BONDU Gael à M NUSSBAUMER Claude, maison 57, rue Principale
- SCI MS à M BRAND Lucas, maison 26 rue de Galfingue
- SODICO à M BOBLOGNINI et Mme OLESINSKA, terrain rue de la colline
- M et Mme MORGENTHALER à l'Association de Pêche de Froeningen



➤ **VENTE DE TERRAIN**

Mme Déborah MARTINS quitte la salle.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de M José MARTINS concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain, située à côté de son domicile. Cette parcelle, section 4 N°522, d'une surface de 0,67 are, a été initialement détachée de la parcelle de souche pour une harmonisation du terrain de construction. Or, il s'avère que cela représente, en fait, le talus bordant la parcelle de M José MARTINS.

Après délibération le conseil municipal décide de vendre cette parcelle à M José MARTINS. Il fixe le prix à 2 680 Euros.

Autorise le maire à procéder par acte administratif et nomme M Michel HARTMANN, vendeur au nom de la commune.

POINT 4 – ONF

L'ONF suggère des coupes de vieux bois et de bois irréguliers dans les parcelles 1I et 8I, soit 102m³ de bois d'œuvre (ameublement), 143 m³ de bois d'industrie (scierie). Il est également prévu de procéder à la coupe et au façonnage de 65 m³ de chablis (bois tombé).

La recette brute estimée se monte à 17 150 € HT.

Monsieur DAUVERGNE Olivier, agent ONF, propose par ailleurs aux élus de renouveler la vente en contrat d'approvisionnement et d'adopter la délibération correspondante. Ce système assure à la commune une garantie d'écoulement.

POINT 5 – CHASSE

Le maire rappelle au conseil municipal que les baux de chasse arrivent à échéance le 1^{er} février 2024.

Nous avons entrepris la consultation des propriétaires leur demandant de bien vouloir abandonner le produit de la chasse au profit de la commune. Cette consultation a donné les résultats suivants :

Sur 402 propriétaires, représentant une surface de 371 ha 71 a 50 ca, 276 propriétaires, représentant une surface de 365 ha 18 a 42 ca, se sont prononcés en faveur de l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Au vu des résultats, nous pouvons conclure que 2/3 des propriétaires, rassemblant 2/3 des surfaces, abandonnent le produit de la chasse à la commune.

De plus, la commission consultative de chasse s'est réunie jeudi 7 septembre 2023, en mairie. Etaient présents les représentants de la chambre d'agriculture, les conseillers municipaux, le représentant du groupement d'intérêt cynégétique, le représentant de l'ONF et le représentant de la fédération de chasse.

Après discussion, la commission propose au conseil municipal de procéder pour le renouvellement par adjudication.



Le conseil municipal, après délibération, décide de renouveler les baux de chasse par adjudication.

Commission de dévolution

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer une commission de dévolution pour l'adjudication de la chasse.

Il propose de nommer Messieurs Mathieu ABEGG et Jean-Claude KLEIN, comme membres de cette commission, étant donné qu'ils sont les représentants de la commune lors de la commission consultative de chasse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Messieurs Mathieu ABEGG Mathieu et Jean-Claude KLEIN.

POINT 6 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2024 – 2027 DU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Le conseil municipal

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 et du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 octobre 2022 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statuaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 21 mars 2023 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion du 3 juillet 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 juillet 2023, autorisant le Président à signer les marchés résultant de la consultation ;



Vu l'exposé du Maire;

Vu les documents transmis ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{ER} :

Décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 selon les conditions suivantes :

- Assureur / Courtier : CNP Assurances / Relyens
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques garantis sont :

- décès ;
- accident de service / maladie contractée en service ;
- longue maladie / maladie longue durée ;
- maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant ;
- maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable avec application de la franchise de la maladie ordinaire ;
- temps partiel pour raison thérapeutique consécutifs à un arrêt préalable,
- mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- maintien du demi-traitement (dans la limite de 12 mois) pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

Les conditions sont :

Tous les risques avec une franchise de **10 jours¹ par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **6,40 %**

¹ *Il est précisé que la franchise appliquée en maladie ordinaire est annulée lors d'une requalification en longue maladie ou en maladie longue durée.*

Et



Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :

Les risques garantis sont :

- accident du travail / accident de trajet / maladie professionnelle ;
- grave maladie ;
- maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant ;
- maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable avec application de la franchise de la maladie ordinaire ;
- temps partiel pour raison thérapeutique.

Les conditions sont :

Tous les risques avec une franchise de **10 jours² par arrêt en maladie ordinaire** à un taux de **1,25 %**

² Il est précisé que la franchise appliquée en maladie ordinaire est annulée lors d'une requalification en grave maladie.

ARTICLE 2 :

Prend acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

ARTICLE 3 :

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

POINT 7 – RECENSEMENT

L'INSEE a regroupé les communes par tranches pour le recensement de la population et Froeningen fait partie de la tranche 2024. Il faudra donc trouver un coordonnateur et un ou deux agents recenseurs.

Le Maire propose, sur les conseils de l'INSEE, Mme RUST Isabelle, secrétaire de mairie, comme coordonnateur pour le recensement 2024.

Le Maire établira les arrêtés à intervenir. Il sera procédé au recensement de l'ensemble de la population.

POINT 8 - DIVERS

- Sonia WERTH fait le point sur la rentrée scolaire. Cette année, l'école compte 42 élèves répartis en deux classes.
Durant les congés, la commune a acquis un nouvel ordinateur pour l'institutrice, remis en bon fonctionnement le système wifi et fait réaliser une armoire murale dans une salle de classe.



- Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'à la suite de différentes demandes, une visite du puits de Heimsbrunn sera organisée pour l'équipe municipale le 21 octobre 2023.
- Monsieur le maire signale que le syndicat d'eau doit entreprendre des travaux de changement de conduites dans la rue du Château et dans la rue des Jardins, tronçon faisant la jonction entre la rue de Galfingue et le sentier. Il propose de reprendre la réfection de ces deux rues en demandant à la Com Com de réaliser les travaux d'assainissement nécessaires pour la mise en place d'un réseau séparatif. Ce dernier est une obligation. Le conseil émet un avis favorable.

Mathieu ABEGG souhaite savoir si l'enfouissement de la fibre est prévu lors de ces travaux. Michel HARTMANN précise que pour la rue du Château il y aura enfouissement non seulement de la fibre, mais aussi des autres réseaux secs. Pour la rue des Jardins, les fourreaux seront mis en place.

- M le maire informe le conseil municipal que le syndicat d'eau procédera au changement, l'an prochain, de la conduite reliant Hochstatt à Froeningen. Cela sera les prémisses de la future piste cyclable reliant les deux communes.
- Pour la piste cyclable, en collaboration avec la M2A (Froeningen -Zillisheim), le maire précise que rien ne bouge car l'agent chargé du suivi est parti en retraite et non remplacé pour le moment.
- Sonia WERTH revient sur les manifestations écoulées :

Marché aux puces : Les organisateurs étaient satisfaits. Le public était au rendez-vous.

Fête de la musique : Belle participation. Les parents d'élèves ont assuré avec brio la tenue de la buvette et proposé un bar à salades, fort apprécié. Formule à reconduire. Néanmoins un bémol concernait le groupe de musique.

Frédéric ZIMMERMANN souligne que pour la restauration des musiciens, des tickets doivent être mis en place.

Fête de l'Ecole : Le pique-nique de fin d'année est apprécié par les familles.

Soirée Food trucks : Les participants étaient au rendez-vous. Le Conseil de Fabrique en charge de la buvette s'est retrouvé débordé. La commande des boissons n'était pas suffisante.

Bar éphémère : Le bar éphémère se déroulera les 7 et 8 décembre 2023. Une réflexion est engagée pour proposer une soirée raclette à la portion.

- Yves SCHUELLER souhaite savoir ce qui sera fait pour Noël pour les séniors. Paniers garnis ? Repas ? Sonia WERTH précise que pour le moment rien n'a été décidé.
- Frédéric ZIMMERMANN informe le conseil que des subventions sont possibles pour la création d'un terrain multisports par la Région, l'Académie, la préfecture et dans le cadre des J. O. « Paris 2024 ».

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

